

## Accord de coopération BeSt Add

L'accord BeSt Add conclu entre les 3 gouvernements régionaux et le gouvernement fédéral établit :

- les régions comme étant les sources authentiques des adresses
- les nouvelles modalités pour référencer les adresses

La codification des adresses va suivre de nouveaux principes (qui devraient être d'application pour le mois de juin 2020).

L'identification des communes via leur code INS (attribué par StatBel) de même que les codes de rue attribués par le Registre national sont remplacés par des clés d'identification que les régions vont attribuer aux communes, aux rues et aux adresses.

Impacts sur les adresses enregistrées au Registre national

- les adresses seront complétées avec une 'adresObject ID' et avec un code rue fournis par la nouvelle source authentique
- les numéros de rue et de boîte seront allongés
- le Registre national convertira progressivement les adresses vers le nouveau mode de référencement
- le Registre national n'adaptera pas les adresses dans l'historique
- les deux modes de référencement coexisteront pendant une période dont la durée est encore à déterminer
- le nouveau mode de référencement sera également possible pour les adresse de contact dans les registres BCSS

### Timing

Les partenaires fédéraux devraient entamer le processus au mois de juin 2020. Le timing est fourni sous réserve, vu les difficultés liées à la qualité des registres d'adresses régionaux, le mapping de l'ancienne vers la nouvelle adresse et vice-versa, et les différences régionales en ce qui concerne la gestion du cycle de vie des clés d'identification.

### Impacts sur les services BCSS

Pour adapter ses flux, la BCSS se conformera autant que possible au timing des sources authentiques : Registre national pour les adresses de personnes et BCE pour les adresses d'entreprises.

Pour les services SOA de consultation des registres, les principes restent actuels:

- la BCSS renvoie toutes les informations reçues de la source authentique (en l'occurrence, le registre national)
- la BCSS ne traduit pas les anciennes adresses vers le nouveau modèle et vice-versa
- la BCSS procède à l'enrichissement de l'adresse avec les descriptions dans les langues officielles disponibles dans (la mémoire cache de) la source authentique (soit Registre national, région)

Les listes des rues / adresses peuvent être obtenues auprès de la source authentique. Le cas échéant, la BCSS proposera des services de consultation à cet effet ou renverra vers ses partenaires.